

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

MANDATÉ : Conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

RÉF. : R.C.A.6V.Q. 222

Date : 2018-05-02

Consultation publique

Demande d'opinion

Assemblée publique
de consultation

Origine :

Conseil municipal

Comité exécutif

Conseil d'arrondissement Direction d'arrondissement

Le projet :

Projet de modification intitulé *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 65304Fa, 65306Fa et 65312Ha.*

- Zone 65306Fa - lot 1 398 017 (projet Pierre-Bertrand et Louis-XIV)
- Zones 65304Fa - lot 6 209 326 (projet Boisés Lebourgneuf)
- Zone 65304Fa - lot 6 021 964 (projet Résidences Lebourgneuf - Alzheimer)
- Zones 65304Fa et 65312Ha – lot 5 952 706 (projet commercial - rue du Chinook)

Réf. : Compensations environnementales pour 4 projets

Objet de la consultation :

L'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles souhaite apporter des modifications à son Règlement sur l'urbanisme (R.C.A.6V.Q. 4) relativement aux zones 65304Fa, 65306Fa et 65312Ha.

Ces zones sont situées au sud de la rue de la Faune, à l'ouest de l'autoroute Laurentienne, et font partie du quartier Neufchâtel Est–Lebourgneuf, dans le district de Lac-Saint-Charles–Saint-Émile.

La présente demande de modification vise à mettre en oeuvre les engagements convenus entre la Ville de Québec, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et des promoteurs en lien avec la compensation pour la perte de milieux humides présents sur quatre sites distincts voués à un développement de fonctions urbaines mixtes (résidentielles, commerciales, administratives et publiques).

Les quatre sites en développement, pour lesquels une compensation est exigée, se localisent tous sur le territoire de l'arrondissement des Rivières :

- projet Pierre-Bertrand et Louis-XIV
- projet Boisés Lebourgneuf
- projet Résidences Lebourgneuf - Alzheimer
- projet commercial - rue du Chinook

**RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES**

Déroulement de la consultation :

1. Ouverture et présentation générale du dossier soumis à la demande d'opinion par le conseiller en consultations publiques.
2. Présentation du projet de modification des zones concernées et information indiquant que le projet de modification contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par le conseiller en urbanisme.
3. Période de questions et commentaires des membres du conseil.
4. Vote des membres du conseil sur les options soumises.

Questions et commentaires du public

- Un résidant de la rue La Durantaye souhaite savoir si des milieux humides sont déjà existants dans les zones où les compensations environnementales seront autorisées.
Réponse de la Ville : L'objectif de cette modification est d'assurer la conservation de milieux humides déjà existants dans les zones concernées pour compenser la perte de milieux humides présents sur les quatre sites voués à un développement.

Questions et commentaires du conseil d'administration du conseil de quartier :

- Deux membres demandent des précisions sur le projet de développement Les Boisées Lebourgneuf.
- Une membre souhaite connaître les raisons pour lesquelles les quatre lots concernés par les compensations environnementales ne sont pas tous contigus.
Réponse de la Ville : L'acquisition d'un de ces lots a été effectuée à une période différente des trois autres. De plus, ce lot est bordé d'une zone agricole permanente. Le MDDELCC exige que la superficie des compensations environnementales soit équivalente à la perte de milieux humides présents sur les sites voués à un développement et que ces lots soient localisés sur le territoire du bassin versant concerné.
- Un membre mentionne que les zones agricoles permanentes, voisines à l'un des lots destinés à une compensation environnementale, pourraient être voués à un autre usage. Il s'informe également concernant la vocation des autres lots voisins. En terminant, il souligne que l'ensemble du secteur désigné pour le projet Boisées Lebourgneuf est également un milieu humide.
Réponse de la Ville : Le secteur localisé au sud de la rue de la Faune et à l'ouest de l'autoroute Laurentienne est un immense milieu humide. Les dispositions de la Loi sur la qualité de l'environnement concernant les compensations environnementales seront dorénavant plus contraignantes pour les promoteurs. Une partie du milieu humide du site des Boisées Lebourgneuf est vouée également à une mesure de compensation environnementale. Cette compensation s'ajoutera à la bande de conservation naturelle de 100 mètres en bordure de la rivière déjà en vigueur.

Options soumises au vote :

Description des options	Résultats du vote
1. Recommander au conseil d'arrondissement d'accepter la demande de modification.	7
2. Recommander au conseil d'arrondissement de refuser la demande de modification.	0
3. Abstention.	0
	total : 7

RAPPORT DE CONSULTATION
ARRONDISSEMENT DE LA HAUTE-SAINT-CHARLES

Recommandation du conseil d'administration du conseil de quartier :

Accepter la modification intitulée *Règlement modifiant le Règlement de l'Arrondissement de La Haute-Saint-Charles sur l'urbanisme relativement aux zones 65304Fa, 65306Fa et 65312Ha.*

Personnes présentes :

Mmes Lise Bilodeau*, présidente, Liane Bourdages*, secrétaire, Cynthia Fauteux*, administratrice, Dominique Tanguay, conseillère municipale, Lise Villeneuve*, administratrice MM. André Dalaire*, vice-président, Jean Guyler Darcelin*, trésorier, Mohammed Filali*, administrateur, Jonatan Julien, conseiller municipal.

* *Ont droit de vote au conseil d'administration.*

Personne ressource : M. Michel Hubert, conseiller en urbanisme à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles

Secrétaire de soutien : Mme Carolle-Anne Allard

Animation et préparation du rapport : M. Mario Demeule, conseiller en consultations publiques au Service de l'interaction citoyenne de la Ville de Québec

1 citoyen assiste à la rencontre

Nombre d'interventions :

- Public : 1
- Membres du conseil d'administration : 4

Documents de présentation :

- Fiche synthèse du projet et plan du secteur concerné (remis aux membres du conseil d'administration et au public).
- Présentation de type PowerPoint du projet de modification réglementaire (présentée au public et copie papier remise aux membres du conseil d'administration seulement).

Signature:

Date : 4 mai 2018

Ce document est approuvé et signé par la présidente

Mme Lise Bilodeau
Présidente du conseil de quartier de Neufchâtel Est-Lebourgneuf

Ce rapport est transmis à la Division de la gestion du territoire des Arrondissements des Rivières et de La Haute-Saint-Charles afin qu'il soit annexé à leur rapport lequel est transmis au conseil d'arrondissement.